



coupure entre cdd et cdi

Par **valentineglc**, le **22/07/2019** à **09:54**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdd au sein d'un établissement jusqu'à fin septembre, j'ai trouvé un cdi au sein d'un autre établissement qui débutera le 21 aout. Est-il possible que je donne mon préavis de facon à terminer mon cdd avant le 20 aout et qu'il y est par conséquent une coupure entre les 2 contrats ? ou doivent-ils se suivrent sans coupure ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **22/07/2019** à **16:21**

Bjr,

[quote]

Est-il possible que je donne mon préavis de facon à terminer mon cdd avant le 20 aout

[/quote]

Pas de démission donc pas de préavis en matière de CDD (de droit privé).

Si par établissement vous entendez "enseignement", mieux vaut se renseigner auprès du rectorat.